



**COMPTE RENDU
SEANCE DU VENDREDI 05 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet à 20h00
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire de EPIEDS.

ETAIENT PRESENTS

Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Stéphanie BELLAMY, Rachelle BESSON, Philippe BLANCHIN, Frédéric CAMUS, Fabien MERCIER, Manuella MAINDRON, Magali MOREAU, Marcelle RAS, Jean-Jacques THBAUT

Secrétaire de séance : Magali MOREAU

ABSENTS EXCUSES :

Mickaël ORY, Patricia RHEAU, Jérôme RUEL

ABSENT

Benoît QUINTIN

. Nombre de membres en exercice :	15
. Nombre de membres présents :	11
. Nombre de pouvoirs :	2
. Nombre de votants :	13

Date de convocation :	26 juin 2023
Date d'affichage de la présente délibération :	07 juillet 2023
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :	07 juillet 2023

Séance du mercredi 05 juillet 2023 – 20 h 00 / Levée de séance 22 h 00

La nomination de Frédéric CAMUS comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

**Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 09 juin 2023 n'a soulevé aucune observation.
Il est approuvé par l'assemblée.**

Madame Jocelyne MARTIN et Monsieur Bruno CHEPTOU, conseillers départementaux du canton Doué-en-Anjou ont présenté les différentes actions menées par le Département.

RENOVATION DES BATIMENTS MAIRIE ET ANNEXE – MO VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Dans le cadre de la rénovation de la Mairie et son annexe et suite à la validation de l'Avant Projet Sommaire par délibération n° 2023-29 du 06 juin 2023, Monsieur Le Maire a fait part aux membres du conseil municipal, du dossier Avant Projet Définitif, transmis par le cabinet d'architecte BVR (Bourdin Villeret Robin), diagnostics réalisés par AD HOC Ingénierie, missionné par le Maître d'œuvre :

Pour rappel, l'Avant Projet Sommaire comprenait l'estimation prévisionnelle des travaux, soit un montant global évalué à 640 600 euros HT, comprenant les lots suivants :

	INTITULE DES LOTS	MAIRIE MONTANT HT	ANNEXE MONTANT HT	GLOBAL HT
LOT 1	Maçonnerie - Gros œuvre	28 000,00	24 500,00	52 500,00
LOT 1 BIS	Ravalement ITE	0,00	49 000,00	49 000,00
LOT 2	Charpente Couverture	0,00	58 000,00	58 000,00
LOT 3	Menuiseries extérieures et intérieures	56 500,00	62 000,00	118 500,00
LOT 4	Plâtrerie - isolation	23 000,00	18 300,00	41 300,00
LOT 5	Plomberie chauffage ventilation (délibération n°2023-29)	31 000,00	148 000,00	179 000,00
LOT 6	Electricité (délibération n°2023-29)	39 000,00	41 000,00	80 000,00
LOT 7	Revêtement de sol	1 850,00	24 650,00	26 500,00
LOT 8	Peinture	18 000,00	17 800,00	35 800,00
TOTAUX TRAVAUX PAR LOT		197 350,00	443 250,00	640 600,00

Soit avec une estimation des frais d'honoraires :

Harchitecte BVR et AD Hoc (acte d'engagement)	montant HT
<i>Les différentes études (diagnostic, esquisse, APS, APD, projet, étude thermique THCEX) - Compris Coordinateur SPS</i>	68 210,00
Diagnostic amiante avant travaux (Etude de faisabilité page 22)	5 500,00
Assurances	12 909,83
Relevé de géomètre	2 500,00
Contrôle Technique	5 612,97
Imprévus 5 %	4 638,27
DIVERS	31 161,07

Ainsi au stade APD, l'enveloppe prévisionnelle de travaux de la rénovation des bâtiments Mairie et son annexe est estimée à un montant de 739 971.07 euros HT.

Le dossier APD comporte les éléments suivants :

- Plans lot plomberie et sanitaire des niveaux mairie et annexe : PS01 et PS02
- Plans lot électricité des niveaux mairie et annexe : EL01 et EL02
- Plans lot Chauffage Ventilation des niveaux Mairie et Annexe : CV01 et CV02
- Le CCTP des lots techniques
- Le récapitulatif thermique et note de calculs Th CE ex

Monsieur Le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le dossier APD avant le lancement de consultation de Marché Public de travaux courant septembre 2023 ainsi que la réévaluation du plan de financement prévisionnel présenté ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 13 voix :

- **APPROUVE** le dossier APD (Avant Projet Définitif) concernant la rénovation des bâtiments Mairie et annexe
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

PECHE A L'ECREVISSES A L'AIDE DE BALANCES

Monsieur Le Maire a été informé par Monsieur Jérôme RUEL, Régisseur de la Pêche et Madame Marcelle RAS, conseillère municipale, membre de la Commission dédiée à l'étang communal, de la prolifération d'écrevisses de Louisiane, espèces nuisibles pour les poissons,

Pour cette raison, les membres du Conseil Municipal ont délibéré sur l'autorisation « gratuite » de la pêche aux écrevisses à l'aide de balances (2 à 3 suffises) afin de préserver l'accès aux pêcheurs à l'étang communal d'Épieds.

La Commission doit se réunir prochainement afin d'ajouter un article dédié au règlement actuel, comme l'interdiction de remettre ces spécimens à l'eau (code de l'environnement), de les châtrer sur place avant le transport...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 13 voix :

- **AUTORISE** la pêche aux écrevisses à l'aide de balances
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.